



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE OUEST  
PREFET DE LA MANCHE



# Exercice zonal «ARCHANGE 2015»

Mardi 5 mai 2015 - MONT SAINT-MICHEL



# Contexte

Les conséquences de la tempête Xynthia en 2010 ainsi que les inondations du Var ont démontré la nécessité d'une meilleure organisation des services pour assurer une sécurité optimale lors de la mobilisation d'un nombre important d'hélicoptères.

L'exercice « ARCHANGE 2015 » organisé dans le département de la Manche, sur le site du Mont Saint-Michel, le 5 mai 2015, vise à tester la coordination et l'optimisation des moyens aériens à l'échelle zonale en situation de crise en application de l'instruction interministérielle du 4 novembre 2013<sup>1</sup>. Cette instruction doit se décliner d'une façon pratique afin de prendre en compte les spécificités de chaque zone.

Un document opérationnel, approuvé par le préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest le 3 juillet 2014, permet ainsi de diriger sous un commandement unique tous les aéronefs publics (Intérieur, Santé, Défense) ou privés.

Le préfet de zone de défense et de sécurité assure en matière de sécurité nationale (sécurité intérieure, sécurité civile et sécurité économique) une mission de coordination de l'action de l'Etat, complémentaire de l'action des préfets de département. Il est en charge de porter une analyse globale sur la sécurité du territoire dont il a la charge, mobiliser et requérir des moyens complémentaires en cas de nécessité.

Compte tenu des moyens importants que peuvent nécessiter ce type d'événement, la responsabilité du Préfet de zone est engagée pour mobiliser les moyens complémentaires nécessaires au Préfet de département. Dans le cas de l'exercice Archange, le Préfet de la Manche, Directeur des opérations de secours (DOS), mettra en place la structure de commandement utiles à la prise de décision et à la coordination des acteurs, c'est-à-dire du Poste de Commandant Opérationnel de manière délocalisée au plus près de l'événement (*Missions du PCO en annexe*).

Le maire quant à lui est le premier échelon de la réponse de sécurité civile. La loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile confirme les prérogatives du maire en matière de sécurité civile ainsi que les bases juridiques du partage de compétence entre le maire et le préfet pour la direction des opérations de secours (DOS). De manière générale, le maire assure la DOS dans la limite de sa commune jusqu'à ce que, si nécessaire, le préfet assume cette responsabilité.

Les missions principales qui relèvent du maire sont les suivantes :

- l'alerte et l'information des populations ;
- l'appui aux services d'urgence ;
- le soutien des populations (hébergement, ravitaillement, etc.) ;
- l'information des autorités.

<sup>1</sup>Cette instruction définit les circonstances, les processus ainsi que les rôles et les attributions des différents acteurs du dispositif susceptibles d'être mis en œuvre pour assurer dans les meilleures conditions la coordination des moyens aériens engagés dans la gestion d'une crise dès son apparition.

## ■ Pourquoi cet exercice ?

L'exercice « ARCHANGE 2015 » a pour objectif principal de mettre en œuvre les règles opérationnelles partagées par l'ensemble des services et nécessaires à la sécurité des vols et à l'optimisation des moyens.

L'engagement des hélicoptères est réalisé au quotidien par la mise en œuvre de protocoles, de directives ou de procédures propres à chaque structure (armées, gendarmerie, sécurité civile, douanes, SAMU). En outre, les secours terrestres ou aériens s'auto-engagent parfois pour intervenir rapidement au bénéfice des victimes, générant parfois la présence de nombreux moyens.

Dans le cadre de l'exercice Archange 2015, un poste d'information en vol sera implanté près du lieu du sinistre. Dirigé par le coordonnateur des vols, il aura pour principale mission la sécurité des aéronefs et des équipages et rendra compte des opérations à la cellule d'activité aérienne implantée au sein du centre opérationnel de zone à Rennes.

## ■ Pourquoi le Mont Saint-Michel?

Le rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel a induit une nouvelle organisation des services afin de pouvoir, à tout instant, intervenir au profit de la population résidente et touristique lorsque le Mont-Saint-Michel redevient une île à savoir 2 à 12 jours par an, lorsque les coefficients de marée sont compris entre 110 et 120.

Dans ce contexte, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est doté d'un véhicule chenillé amphibie qui peut, soit prendre en compte des victimes sur le Mont-Saint-Michel, soit apporter des moyens humains et matériels pour intervenir.

L'exercice « ARCHANGE 2015 » placera les acteurs dans les conditions de mer de la marée exceptionnelle du 21 février dernier en raison de son coefficient de 118.

# Scénario de l'exercice zonal

A la faveur d'une marée exceptionnelle, le 21 février 2015, une population nombreuse est regroupée sur le Mont Saint-Michel pour observer la mer qui entoure le site. Vers 10h00 du matin, sur l'une des terrasses des jardins de l'abbaye, un chien agressif se rue dans un groupe de personnes en train de filmer et photographier cet évènement. Plusieurs personnes chutent en contrebas, générant des victimes gravement blessées et des décédés.

Sollicités par les secours, plusieurs hélicoptères rejoignent le lieu du drame en vue d'extraire les victimes et les ramener sur la partie continentale du Mont Saint-Michel.

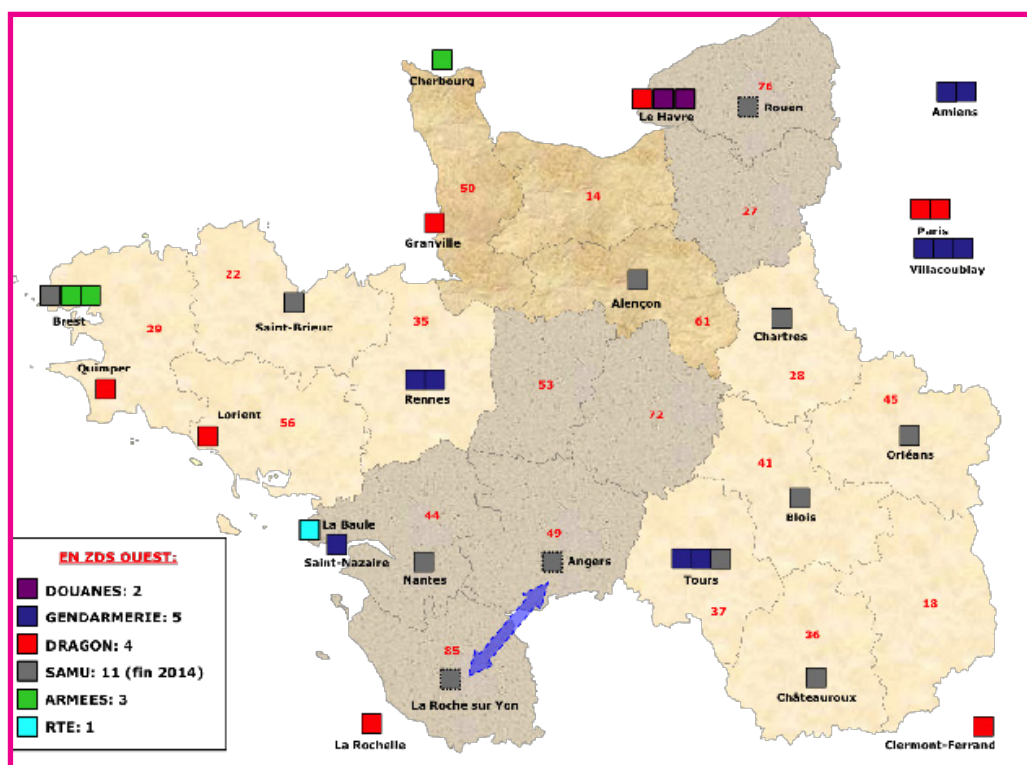
Afin d'optimiser l'engagement de ces moyens aériens et de permettre de travailler en toute sécurité, l'ordre zonal d'opération relatif à la coordination et à l'optimisation des hélicoptères sera mis en œuvre. La gestion d'une situation de ce type, nécessitant l'emploi de nombreux hélicoptères, a été scénarisée par l'état-major interministériel de zone de défense et de sécurité et a été baptisée « ARCHANGE 2015 ».

**Se préparer à la crise pour mieux la gérer, anticiper et préparer les réponses les plus adaptées, sont les missions permanentes de l'Etat, en particulier, celles de la Zone de Défense et de Sécurité et des Services Interministériels de Défense et de Protection Civile des préfectures des départements.**



# La zone de défense et de sécurité Ouest

S'étendant sur un quart du territoire national métropolitain, bordée par 2000 km de côtes, la zone de défense et de sécurité Ouest regroupe plus de 20% de la population. On y dénombre 26 hélicoptères de service public.



## Douanes

La brigade de surveillance aérienne (BSAM) du Havre est équipée de 2 hélicoptères EC 135.

Missions principales du BSAM :

- surveillance des pollutions maritimes
- contrôle des pêches
- lutte contre les trafics de stupéfiants
- sauvetage en mer



## Sécurité Civile – « DRAGON »

Le Groupement d'Hélicoptères de la Sécurité Civile comporte un Echelon Central à Nîmes et 23 bases réparties sur le territoire et l'Outre Mer.

4 bases sont implantées en Zone Ouest : Granville, le Havre, Lorient et Quimper.

Ces moyens nationaux sont capables d'intervenir toute l'année 24h/24.

Les équipements des appareils, EC 145, et les qualifications des équipages permettent de voler en IFR (vol aux instruments), de travailler de jour comme de nuit sous Jumelles de Vision Nocturne.



Un chef «interbases» (CIB) est nommé parmi les chefs de bases. Il a pour mission d'expliquer et faire appliquer la doctrine d'emploi des hélicoptères de la sécurité civile.

Le CIB est positionné au plus près des sites d'intervention afin de gérer les flux d'hélicoptères et les missions qui leur seront attribuées.

## Gendarmerie

Le Groupement des Forces Aériennes de la Gendarmerie Ouest (G.F.A.G.O) de Rennes Saint Jacques (35) a été créé le 1er février 2004. C'est une structure de commandement et de soutien des unités aériennes (2 EC 135 + 3 Ecureuils) implantées dans la zone de défense et sécurité Ouest.

Missions du GFAGO :

-police administrative : recherche de personnes disparues, surveillance générale, surveillance de rassemblement de personnes, police de la circulation routière, police pêche.

-police judiciaire : recherches et poursuites de malfaiteurs, reconnaissances, prises de vue photographiques et vidéos dans le cadre d'enquêtes, appui dans le cadre d'interpellations d'individus dangereux ou ayant lieu sur un site offrant de nombreux échappatoires.

-secours : Sauvetage, évacuations sanitaires au profit du SAMU. Cette mission est réalisée en subsidiarité des hélicoptères de la Sécurité Civile.



## Samu

Financés, par l'Etat, ces hélicoptères privés, « HéliSMUR », sont opérés par les SAMU. Ils sont au nombre de 11 en zone de défense et de sécurité Ouest.



## Armée

L'EC-225 / Flottille 32F

La flottille 32F est basée à Lanvéoc-Poulmic (29) et elle dispose de 2 EC-225 en parc.

Une des deux machines est mise en place au sein du détachement de la flottille 32F à Cherbourg Maupertus.

Les missions principales sont le sauvetage et l'Action de l'Etat en Mer.

Caractéristiques :

- Autonomie : 4 h, 5h15 à vitesse réduite
- Délai de mise en œuvre : 1h/HO 2h/HNO

- Vent : Pas de limitation Secteur

- Visibilité : 0 m/décollage d'un AD, 550 m à l'atterrissage. (VHF/UHF/VHF Marine), Radar météo, Treuil électrique : 90 m, 272 kg.

- 2 Canots de survie de 18 places

- Transport de charge sous élingue : 3,8 t



Au total, près de 8 hélicoptères seront mobilisés le jour de l'exercice :

- 2 DRAGON de la Sécurité Civile
- 1 ou 2 hélicoptères de la Gendarmerie
- 1 hélicoptère des Douanes
- 1 hélicoptère des Armées
- 2 hélicoptères du SAMU

# Annexes

## ■ Missions du Poste de Commandement Opérationnel

Ses missions :

- Évaluer la situation
- Décider de l'alerte et des mesures de communication
- Choisir les mesures de protection des populations
- Recenser et analyser les demandes de renforts
- Superviser les interventions sur le terrain
- Prendre en charge les victimes et les impliqués

Les acteurs engagés :

- Préfecture avec le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC), Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de la Communication (SIDSIC), service de communication
- Mairie du Mont Saint-Michel et police municipale
- Administrateur de l'abbaye
- Gendarmerie
- ARS basse normandie
- SAMU
- SDIS
- TRANSDEV (gestion des déplacements)

# Informations pratiques

Vous pourrez suivre le déroulement de l'exercice en direct sur :

◇ **Les sites Internet de la Préfecture de la Manche** ([www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr)) et de la **Préfecture de Bretagne** ([www.bretagne.gouv.fr](http://www.bretagne.gouv.fr))

◇ **Le compte Facebook du Préfet de la Manche** («Préfet de la Manche») **#Archange2015**

◇ **Le compte Twitter** («@Prefecture50») **#Archange2015**

*Une salle de presse sera mise à disposition des journalistes accrédités.*

**La salle de presse n'est pas pourvue en connexion, merci de vous munir de votre clé 3G**

## CONTACTS PRESSE

Préfecture de la Manche :

*Clémence RABAUD - [clemence.rabaud@manche.gouv.fr](mailto:clemence.rabaud@manche.gouv.fr) - 02.33.75.46.41*

*Valérie DESQUESNES - [valerie.desquesnes@manche.gouv.fr](mailto:valerie.desquesnes@manche.gouv.fr) - 02.33.75.48.82*

Préfecture de zone de défense et de sécurité Ouest :

*Françoise KIEFFER - [francoise.kieffer@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:francoise.kieffer@ille-et-vilaine.gouv.fr) - 06.77.07.91.43*

*Morgane MOULIN - [morgane.moulin@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:morgane.moulin@ille-et-vilaine.gouv.fr) - 06.74.44.76.11*